

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley
- Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint
Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint
Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2022/160 JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET DEUX, le 12 décembre, à 19 heures, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 7 décembre 2022

Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Alain Roche, Philippe Vial, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Françoise Streit, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Marianne Baveux, Hélène Rossi, Freddy Riotton, Joël Zoppé, Christian Roux, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Jacqueline Bonato, Jean Pierre Barba

Pouvoirs : Yannick Faure à Jérôme Fauconnier- Eric Vallier à Jacqueline Bonato- Pierre Suzzarini à Gilles Barbe-Véronique Meneghin Caprio à Caroline Fiorucci- Aymeric Faivre à Eric Furmenczak- Claude Girard à Hélène Rossi- Fabienne Croze à Christian Roux- Pierrick Bonenfant à Jean Pierre Barba

Présents : 31

Pouvoirs : 8

OBJET : Modification du tableau des effectifs

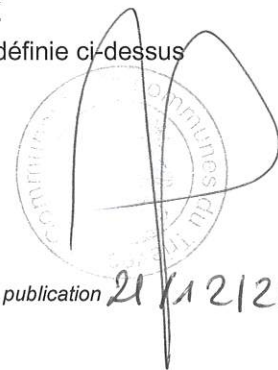
Vu l'avis favorable du Comité technique du 29 novembre 2022, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Suppressions de poste		Date d'effet / motif	Créations de poste	
N° de poste	Grade / quotité		N° de poste	Grade / quotité
2017-02	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe à 28 heures hebdomadaires	Au 1 ^{er} janvier 2023 Moyens généraux	2023-02	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe à 35 heures hebdomadaires
2020-21	ATSEM principal 2 ^{ème} classe à 24 heures 30 minutes hebdomadaires annualisées	Au 1 ^{er} janvier 2023 Diminution de temps de travail à la demande de l'agent – Vie scolaire	2023-21	ATSEM principal 2 ^{ème} classe à 17 heures 54 minutes hebdomadaires annualisées
2018-31	Adjoint technique à 17 heures hebdomadaires annualisées	Au 1 ^{er} novembre 2022 Vie scolaire – mobilité interne	2022-31	Adjoint technique à 25 heures 19 minutes hebdomadaires annualisées
2021-71	Animateur à 35 heures hebdomadaires annualisées	Au 1 ^{er} décembre 2022 Mobilité interne	2022-71	Adjoint d'animation à 35 heures hebdomadaires annualisées
2022-107	Adjoint d'animation à 17 heures 16 minutes hebdomadaires annualisées	Au 1 ^{er} novembre 2022 Vie scolaire	2022-107	Adjoint d'animation à 6 heures 09 minutes hebdomadaires annualisées

2022-133	Adjoint technique à 6 heures 36 minutes hebdomadaires	Au 1 ^{er} janvier 2023 Poste entretien médiathèque	2023-133	Adjoint technique à 8 heures hebdomadaires
2020-139	Adjoint technique à 17 heures 40 minutes hebdomadaires annualisées	Au 1 ^{er} janvier 2023 Vie scolaire	2023-139	Adjoint technique à 21 heures 14 minutes hebdomadaires annualisées
2021-152	Adjoint administratif à 21 heures hebdomadaires	Au 1 ^{er} janvier 2023 Service ADS (financement communes)	2023-152	Adjoint administratif à 28 heures hebdomadaires
2021-155 VTA	Volontaire territorial en administration	Démission au 11 juin 2022		
		Au 1 ^{er} janvier 2023 Territoire Zéro Chômeur Longue Durée	2023-163	Rédacteur à 24 heures 30 minutes hebdomadaires

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs telle que définie ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 12 décembre 2022**Le Président****Jérôme FAUCONNIER**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21/12/22 et de sa publication 21/12/22